



4CADGROUP.COM

27/02/2023

INDEX EGALITE SALARIALE

Année 2022

INDEX EGALITE SALARIALE

DEFINITION

La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel prévoit des mesures pour promouvoir l'égalité salariale entre les femmes et les hommes. Pour cela, un outil de mesure commun a été défini : l'Index Femmes – Hommes.

Pour les entreprises de 50 à 250 collaborateurs, l'index donne un score global reprenant les notes attribuées par 4 indicateurs:

Ecart de rémunération

Ecart de répartition des augmentations

Parité parmi les 10 plus hautes rémunérations

Nombre de salariées augmentées au retour de congé maternité

Pour plus d'informations :

<https://travail-emploi.gouv.fr/droit-du-travail/egalite-professionnelle-discrimination-et-harcelement/questions-reponses-sur-le-calcul-de-l-index-de-l-egalite>

CONNEXATRICES ET CONNEXATEURS

La note globale de l'index de l'égalité Femmes-Hommes pour le périmètre de l'Unité Economique et Sociale de 4CAD Group est de **80 points** sur 100 au titre de l'année 2022.

Même note que l'an dernier.



REJOIGNEZ L'AVENTURE 4CAD GROUP

CONNEXER NE S'IMPROVISE PAS.
SOYONS ENSEMBLE ACTEURS
DE LA TRANSFORMATION,
CONSTRUISONS AUJOURD'HUI
L'INDUSTRIE DE DEMAIN.